

GESTION SOUS MANDAT

GESTION DE VOTRE PATRIMOINE FINANCIER

Des experts à votre service



**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Pour renforcer notre engagement à vos côtés, nous avons le plaisir de vous présenter notre service de Gestion Sous Mandat conçu pour vous accompagner dans la gestion de vos avoirs, en fonction de votre stratégie patrimoniale et de vos objectifs.

UNE RELATION PERSONNALISÉE

La Gestion Sous Mandat se distingue particulièrement par la personnalisation de notre service.

Après s'être assuré que la Gestion Sous Mandat est en adéquation avec votre situation patrimoniale et financière, vos objectifs d'investissement, votre profil investisseur, votre Conseiller en Gestion de Patrimoine vous accompagne pour définir le profil de gestion correspondant à vos objectifs, à votre horizon de placement et à votre appétence aux risques⁽¹⁾ (capacité à subir des pertes en capital qui peuvent être entraînées dans le cadre de ce service).

Dès votre entrée en gestion, vous êtes mis en relation avec un Gérant qui vous est dédié et avec lequel vous définissez le cadre relationnel souhaité. Vous pouvez le joindre par téléphone ou par e-mail et également le rencontrer.

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

Avec la Gestion Sous Mandat⁽²⁾, **vous confiez la gestion de tout ou partie de vos actifs financiers** (portefeuille(s) titres, Plan d'Épargne en Actions et contrat(s) d'assurance vie / contrat(s) de capitalisation) à des professionnels de la finance, les Gérants de Société Générale Gestion⁽³⁾. Ils mettront en œuvre une gestion réactive et efficace en saisissant les opportunités de marchés qui peuvent se présenter.

Vous bénéficiez ainsi pleinement du savoir-faire d'experts qui :

- **prennent des décisions en s'appuyant sur les compétences** des économistes, stratégestes et analystes financiers d'Amundi,
- **disposent d'informations de marchés en temps réel** pouvant leur permettre de réagir aux événements, en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes d'analyse et de gestion,
- **se reposent sur un univers d'investissement** qui a la spécificité de pouvoir être complété de supports gérés par des sociétés de gestion tierces (hors groupe Amundi), soigneusement sélectionnées.



(1) À chaque profil de gestion est associé un indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) qui vous sera précisé lors de la détermination du profil concerné. Il classe le profil de gestion du mandat sur une échelle de 1 à 7 sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité (1 correspondant au niveau de risque et de rendement potentiel le plus faible et 7 au plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque". Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le SRRI figure dans les documents d'informations périodiques relatifs à votre mandat. (2) La prestation de Gestion Sous Mandat est accessible à partir de 75 000 EUR pour les comptes-titres et les Plans d'Épargne en Actions et 100 000 EUR pour la part en Unités de Compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation confiée en gestion dans le cadre du mandat d'arbitrage. (3) Société Générale Gestion est la société de gestion dédiée au réseau Société Générale, filiale à 100 % d'Amundi (S.A. au capital de 506 464 882,50 EUR - RCS PARIS 314 222 902 - 91-93 boulevard Pasteur, Paris XV^e). Le groupe Amundi est le premier groupe de gestion d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion (Source : palmarès IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019).

UN CHOIX D'UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Le mandat s'appuie sur un univers d'investissement large qui peut notamment comporter, en fonction des spécificités de chaque enveloppe, les instruments financiers dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **parts ou actions d'Organisme de Placement Collectif (OPC)** sous forme de FCP (Fonds Commun de Placement), de SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable), ou d'ETF (Exchange Traded Funds). Vous bénéficiez d'un univers d'investissement en OPC en architecture ouverte, c'est-à-dire qu'il est à la fois composé de fonds gérés par Société Générale Gestion et son groupe d'appartenance Amundi, et d'une sélection de fonds de société de gestion tierces (hors groupe Amundi). Le groupe Société Générale a sélectionné des sociétés de gestion reconnues pour leur expertise, afin de vous donner accès à une offre riche et diversifiée couvrant les principales classes d'actifs, zones géographiques et tailles de capitalisation.
- **actions de sociétés cotées** (actions ou certificats d'investissement), **obligations ou obligations convertibles, négociées sur un marché réglementé.**

Vous choisissez l'enveloppe fiscale que vous souhaitez nous confier :

COMPTE-TITRES ET PEA

Profitez d'une gestion financière active pour votre PEA ou votre compte-titres⁽¹⁾

- **Votre Plan d'Épargne en Actions (PEA)** pour une gestion active principalement en actions françaises et européennes en direct⁽²⁾ en tirant le meilleur parti de ce cadre fiscal avantageux. Votre gérant investit vos capitaux gérés au sein de cette enveloppe à hauteur de 90 % minimum en supports actions.
- **Votre compte-titres ordinaire (CTO)** pour une gestion diversifiée entre toutes les classes d'actifs, avec une recherche constante d'opportunités sur les différentes places financières internationales sous forme de SICAV⁽³⁾ ou de FCP⁽⁴⁾ et d'actions françaises et européennes en direct⁽⁵⁾.

ASSURANCE VIE

Un accompagnement pour la gestion de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽⁶⁾

- **L'expertise de votre Gérant au service de la gestion de vos avoirs sous mandat.** Avec la **Gestion Sous Mandat**, tout ou partie de vos avoirs en unités de compte est confiée à un gérant dans le cadre d'un mandat d'arbitrage. Ce dernier peut investir jusqu'à 15 % sur des supports en unités de compte représentatives d'actions de sociétés cotées de la zone euro⁽⁷⁾. Le solde est investi en unités de compte représentatives d'OPC. La gestion sera diversifiée sur toutes les classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement.
- **La possibilité de conserver la gestion d'une partie de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur une sélection de supports hors mandat.** Vous pouvez gérer directement, ou avec votre Conseiller, vos actifs hors mandat, et profiter ainsi des opportunités des produits structurés, des supports immobiliers et du Fonds en Euros de la compagnie d'assurance.

(1) La gestion s'applique à l'intégralité du PEA ou compte-titres. (2) Sous réserve de leur éligibilité au PEA. (3) Sociétés d'investissement à capital variable. (4) Fonds Commun de Placement. (5) Actions en direct à partir de 150 000 EUR d'avoirs gérés. (6) Votre contrat d'assurance vie / capitalisation peut être totalement ou partiellement exprimé en Unités de Compte venant en représentation de titres ou d'OPC (Organisme de Placement Collectif). Avec la Gestion Sous Mandat, vous donnez procuration à Société Générale qui délèguera à Société Générale Gestion votre faculté d'arbitrage uniquement sur la partie en Unités de Compte de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation affectée au mandat d'arbitrage. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte et non sur leur valeur. La valeur des Unités de Compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents ; elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. (7) À l'exception du mandat Amplitude.

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE EFFECTUÉE PAR DES EXPERTS

Société Générale Gestion met à votre service **l'expertise des équipes spécialisées** (économistes, stratégestes et analystes financiers) d'Amundi⁽¹⁾, son groupe d'appartenance.

Sur la base de leurs prévisions, **votre Gérant met en place une allocation stratégique, en fonction du profil de gestion défini avec votre Conseiller.**

En respectant l'allocation stratégique d'actifs définie et en contrôlant les risques de votre portefeuille, votre Gérant sélectionne pour vous les supports d'investissement les mieux adaptés sur les différentes classes d'actifs (actions, obligations, etc.), zones géographiques (France, Europe, États-Unis, pays émergents, etc.) et secteurs d'activité (luxe, matières premières, etc.).

LA SOUPLESSE D'UNE OFFRE PRIVILÉGIÉE ADAPTÉE À VOS PRIORITÉS

Votre situation personnelle et vos projets évoluent : n'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller en Gestion de Patrimoine pour redéfinir avec lui, le cas échéant, de nouvelles orientations pour la gestion de vos actifs.

Votre Gérant peut, à votre demande, prendre en compte certaines de vos instructions spécifiques :

il étudie la façon de les intégrer au sein de votre mandat⁽²⁾ et peut ajuster sa gestion en conséquence. À tout moment, vous pouvez effectuer des versements complémentaires ou des retraits sur vos contrats en gestion sous mandat⁽³⁾.



LE MANDAT DE GESTION EN BREF

Le mandat définit le cadre juridique pour la gestion de vos actifs financiers. Vous y trouverez entre autres informations :

- les obligations des différentes parties au mandat,
- l'ensemble de vos conditions particulières, et notamment le choix de votre profil de gestion,
- les modalités d'information,
- le détail des frais relatifs à la gestion de vos actifs financiers,
- le descriptif des risques liés au mandat et au profil de gestion.

(1) Amundi, S.A. au capital social de 506 464 882,50 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier ayant son siège social 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée sous le n° Siren 314 222 902 RCS Paris. (2) Les exigences spécifiques concernant le mandat doivent être formalisées par écrit et sont soumises à l'accord préalable de Société Générale Gestion. Elles ne peuvent aller à l'encontre des caractéristiques du mandat et notamment du profil de gestion. (3) Sous réserve de conserver un minimum d'actifs sous gestion. Le client assume les conséquences de tout retrait total ou partiel, notamment fiscales ou lorsque celui-ci entraîne une difficulté ou une impossibilité pour la société de gestion à respecter le profil de gestion fixé. Il est rappelé par ailleurs que les retraits sont soumis au respect des règles de fonctionnement propres à chaque dispositif, (par exemple le PEA).

UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT PRÉCIS

Afin d'optimiser les décisions de gestion, Société Générale Gestion conduit un processus d'investissement rigoureux qui permet d'intégrer tous les paramètres des marchés financiers.

1

PRÉVISIONS DE TENDANCES

Votre Gérant, en collaboration avec les économistes, les stratégestes et les analystes financiers d'Amundi, élabore des prévisions relatives aux mouvements des marchés financiers.



2

ALLOCATION STRATÉGIQUE D'ACTIFS

Sur la base des prévisions de tendances, votre Gérant met en place une allocation stratégique, en définissant la pondération entre des classes d'actifs (actions, taux, produits monétaires), différentes zones géographiques, secteurs économiques et styles de gestion⁽¹⁾.

Cette allocation a pour objectif de dynamiser les perspectives de performance, en fonction du profil de gestion que vous aurez défini dans votre mandat.



3

SÉLECTION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

En respectant l'allocation stratégique d'actifs, votre Gérant sélectionne pour vous, en fonction des opportunités de marché et du profil de gestion du mandat, les supports d'investissement les mieux adaptés :

- ACTIONS FRANÇAISES OU EUROPÉENNES
- OPC⁽²⁾ DU GROUPE AMUNDI
- OPC DE SOCIÉTÉS DE GESTION TIERCES

LES SPÉCIFICITÉS DU MANDAT PEA

Dans le cadre du PEA, les investissements en actions se font essentiellement en titres en direct.

4

CONSTRUCTION DE VOTRE PORTEFEUILLE
selon le profil de gestion choisi

⁽¹⁾ Un style de gestion se caractérise par un investissement prioritaire dans certaines typologies de valeurs boursières. Par exemple, un style de gestion dit « growth » (croissance) privilégie les actions de sociétés présentant un fort potentiel de croissance. ⁽²⁾ Organisme de Placement Collectif.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE MANDATS

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine vous accompagne pour déterminer le profil de gestion le mieux adapté à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement ainsi qu'à vos connaissances et votre expérience en matière de produits financiers.

En fonction du profil défini, votre Gérant ajuste l'allocation d'actifs de votre portefeuille avec une répartition plus ou moins élevée entre les marchés de taux (supports obligataires, monétaires) et les marchés d'actions français et internationaux. Dans le cadre des contrats d'assurance vie/de capitalisation, les profils de gestion s'appliquent aux avoirs sous mandat uniquement.

Mandat 0 – 30

Allocation d'actifs prépondérante en produits de taux. Le Gérant consacre toutefois une partie de ses investissements en supports actions.

- Investissement en produits de taux et/ou liquidités : **entre 70 % et 100 %**
- Investissement en actions : **entre 0 % et 30 %**
- Durée minimum de placement recommandée : **5 ans**

Mandat 70 – 90

Allocation d'actifs très majoritaire en supports actions.

- Investissement en produits de taux et/ou liquidités : **entre 10 % et 30 %**
- Investissement en actions : **entre 70 % et 90 %**
- Durée minimum de placement recommandée : **7 ans**.

Mandat 30 – 70

Allocation d'actifs diversifiée entre supports actions et produits de taux.

- Investissement en produits de taux et/ou liquidités : **entre 30 % et 70 %**
- Investissement en actions : **entre 30 % et 70 %**
- Durée minimum de placement recommandée : **5 ans**

Mandat 90 – 100⁽¹⁾

Allocation d'actifs en supports actions proche de 100 %.

- Investissement en produits de taux et/ou liquidités : **10 % maximum**
- Investissement en actions : **entre 90 % et 100 %**
- Durée minimum de placement recommandée : **8 ans**

Mandat Amplitude

Mandat réservé aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾. Allocation d'actifs composée essentiellement d'investissements sur les marchés de taux, avec une possible diversification sur les marchés d'actions.

- Durée minimum
- Investissement en produits de taux : **entre 50 % et 100 %**
- Investissement en actions : **entre 0 % et 50 %**
- Durée minimum de placement recommandée : **5 ans**.

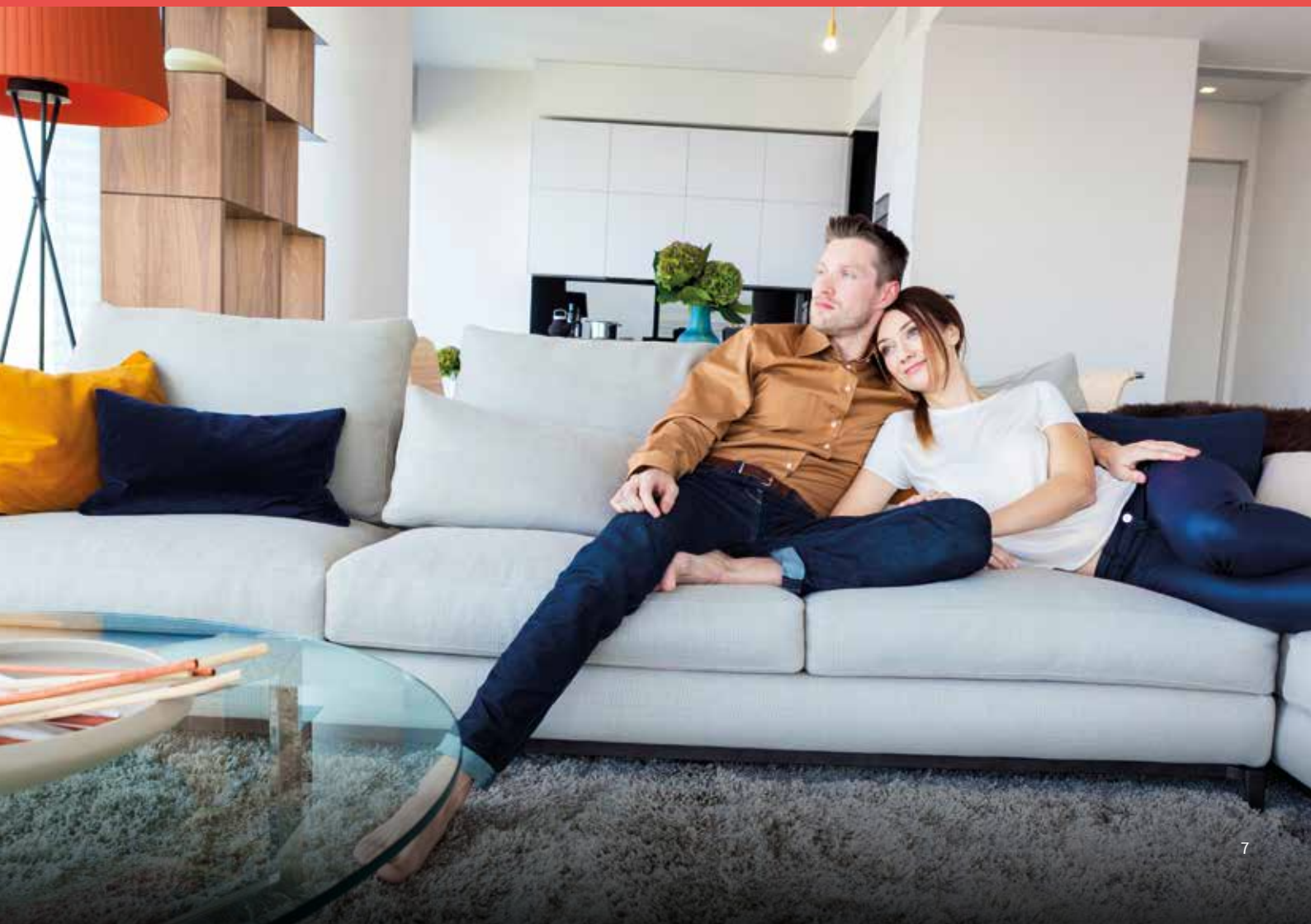
NB : ce profil de gestion ne permet pas d'investissement en Unités de Compte représentatives d'actions de sociétés cotées

(1) Eligible au PEA. (2) Les contrats éligibles sont : Séquoia, Ebène, Ebène Capitalisation, Tercap, Top Patrimoine 2009, Multi-support Patrimoine, Sogécapi MS PM 2, Sogécapi Patrimoine, gérés par Sogécap, compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation, régie par le Code des assurances, du groupe Société Générale.

Un indicateur synthétique de rendement/risque (SRRI) est calculé pour chaque Profil de Gestion. Cet indicateur est communiqué au client préalablement à la signature du Mandat. Il classe le Profil de Gestion du Mandat sur une échelle de 1 à 7 sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité (1 correspondant au niveau de risque et de rendement le plus faible et 7 au plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le SRRI figure dans les documents d'informations périodiques relatifs au Mandat.

Les investissements réalisés au sein des contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont effectués sur des unités de compte venant en représentation de titres ou d'OPC. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les investissements réalisés au sein des mandats PEA sont effectués sur des supports respectant les critères d'éligibilité à cette enveloppe fiscale.

En fonction du profil de gestion défini, la durée minimale de placement recommandée et le niveau de risque de votre portefeuille varient. La valeur de vos avoirs sous mandat peut fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse en fonction des conditions économiques, politiques, boursières (risque de marché), de la situation particulière d'un émetteur (risque de crédit), ou des décisions d'investissement de votre Gérant (risque discrétionnaire). Il existe ainsi un risque que vos avoirs ne soient pas investis à tout moment sur les marchés les plus performants. En conséquence, le risque de perte en capital doit être accepté. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.



UN SUIVI ET UN ACCOMPAGNEMENT RÉGULIERS

La Gestion Sous Mandat est une offre fondée sur la transparence. Vous suivez de façon régulière les actes de gestion de votre Gérant, ainsi que l'évolution de vos avoirs sous mandat grâce aux reportings qui vous sont adressés.

UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC VOTRE GÉRANT

Votre Gérant dédié est à votre disposition pour échanger avec vous sur les opérations réalisées, par téléphone, pendant les heures d'ouverture des marchés européens. En fonction de vos souhaits, vous le rencontrez régulièrement ou de manière plus ponctuelle.

UN SUIVI RÉGULIER ET TRANSPARENT

L'ensemble des opérations réalisées par votre Gérant vous sont détaillées et commentées au travers de reportings réguliers :

- **un courrier** vous est adressé après chaque transaction réalisée par votre Gérant,
- **une lettre mensuelle** vous informe de la conjoncture économique et commente les principaux actes de gestion réalisés sur la période,
- **un rapport de gestion trimestriel complet et détaillé** au regard du contexte économique vous est communiqué, avec notamment la composition de vos avoirs sous mandat, ainsi que leur évolution et leurs performances et le montant des frais et commissions supportés.



L'ESPACE GESTION SOUS MANDAT

Vous pouvez également consulter vos portefeuilles gérés sur Internet dans l'espace en ligne Gestion Sous Mandat, qui vous permet de suivre régulièrement l'évolution de vos avoirs gérés. C'est un outil simple, accessible depuis votre espace client Internet societegenerale.fr, le site mobile ou l'Appli Société Générale⁽¹⁾.

► UN OUTIL COMPLET

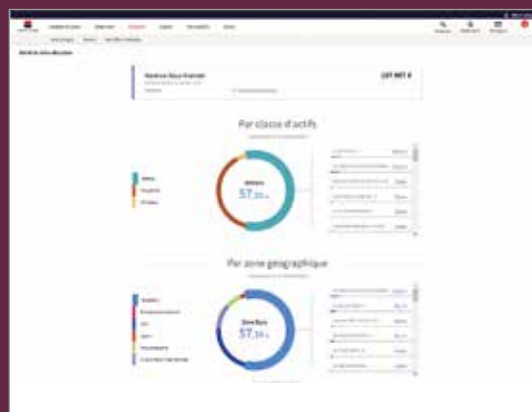
Retrouvez les performances mensuelles de votre portefeuille, l'allocation par classe d'actifs, les rapports de gestion en PDF, etc.

► SIMPLE ET INTUITIF

En un coup d'œil, ce service vous permet d'avoir **une visualisation claire et synthétique** de la situation de votre portefeuille sous gestion.

► UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque mois, vous pouvez **visionner une vidéo** expliquant les choix des experts Société Générale Gestion et accéder chaque semaine à l'actualité des marchés.



(1) L'Appli Société Générale est téléchargeable gratuitement sur Google Play et l'App Store (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet). Google Play est une marque déposée par Google Inc. App Store est une marque déposée d'Apple Inc.

PRESTATIONS ET TARIFS⁽¹⁾

LES SEUILS D'ACCÈS

- 75 000 € pour les compte-titres et PEA,
- 100 000 € en unités de compte confiées en gestion pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.

LES PRESTATIONS

Pour vous accompagner dans le suivi de vos actifs, nous mettons à votre disposition :

- **une lettre d'information mensuelle** de votre Gérant,
- **un rapport de gestion trimestriel complet** détaillant la conjoncture économique et boursière, les opérations de gestion effectuées par votre Gérant, la situation de vos avoirs, le détail des frais et commissions ainsi que les performances réalisées,
- **une synthèse annuelle** regroupant tous vos comptes, placements, crédits, etc,
- **un relevé de plus-values** pour votre déclaration fiscale,
- **la possibilité de contacter votre Gérant** pour toute information relative à la gestion et à la stratégie d'investissement mise en œuvre dans vos portefeuilles,
- **un espace dédié à votre mandat** sur votre espace client Société Générale.

LA COMMISSION DE GESTION⁽³⁾

Une commission annuelle dégressive par tranche est calculée sur le montant total des actifs gérés (PEA, compte-titres, unités de compte confiées en gestion des contrats d'assurance vie et de capitalisation) au 31 décembre de l'année précédente, selon le barème suivant⁽⁴⁾ :

- | | |
|---|---|
| ■ pour les portefeuilles titres et les PEA : | ■ pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation : |
| ▶ 1,15 % TTC jusqu'à 150 000 € | ▶ 0,80 % TTC jusqu'à 150 000 € |
| ▶ 0,80 % TTC entre 150 001 € et 500 000 € | ▶ 0,56 % TTC entre 150 001 € et 500 000 € |
| ▶ 0,50 % TTC au-delà de 500 000 € | ▶ 0,35 % TTC au-delà de 500 000 € |
| Minimum de perception : 500 € TTC par an | Minimum de perception : 500 € TTC par an |

(1) Hors frais courants relatifs aux OPC et aux unités de compte, hors frais de gestion et fiscalité propres aux contrats d'assurance vie et de capitalisation, et hors prélèvements sociaux. Les frais courants (y compris les frais de gestion) des OPC sont détaillés dans la documentation juridique des OPC. **(2)** Souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, régie par le Code des assurances, et présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). **(3)** Conditions tarifaires au 01/01/2021 sur la base du taux de TVA en vigueur. En rémunération de son rôle commercial, de conseil et d'accompagnement du client tout au long de la vie du mandat, Société Générale perçoit entre 69 % de la commission de gestion du mandat évoquée ci-dessus dans le cadre des mandats d'assurance vie ou de capitalisation et 82 % dans le cadre des mandats PEA ou CTO. La commission de gestion ne tient pas compte des frais de gestion propres aux Sicav et FCP (OPC) détenus dans votre portefeuille. Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée à Société Générale par la société de gestion de l'OPC. Le taux de rétrocession varie alors, selon la nature des OPC détenus dans votre mandat : 1) Entre 60 % et 70 % des frais de gestion des OPC gérés par une société de gestion du groupe Amundi et 100 % des frais de gestion de la plupart des OPC d'OPC et entre 70 % et 73 % pour une minorité d'entre eux. 2) Entre 60 % et 70 % des frais de gestion des OPC gérés par toute autre société de gestion tierce et 58 % pour les OPC d'OPC. 3) Le cas échéant, des rétrocessions sur les commissions de surperformance de 40 % pour les OPC monétaires et 20 % pour une minorité d'autres OPC, gérés par Société Générale Gestion. Conformément aux articles 314-13 à 314-17 du règlement général de l'AMF, le client reçoit des informations sur le montant de ces rémunérations, préalablement à la commercialisation du service de Gestion Sous Mandat et, après la mise en gestion du mandat, une fois par an, sous la forme d'une information individualisée. **(4)** Si le Mandat est signé en cours d'année, la perception de la commission de gestion s'effectue pour l'année en cours au prorata temporis. Toute augmentation du taux de TVA sera répercutée au client.

LES FRAIS DE TRANSACTIONS

■ Compte-titres / PEA

- ▶ Opérations Euronext : pour les opérations sur instruments financiers exécutées sur Euronext Paris⁽¹⁾, il sera perçu des frais d'intermédiation (frais facturés et prélevés par les courtiers), une Taxation sur les Transactions Financières⁽²⁾ le cas échéant et des commissions de mouvement, selon le barème suivant :
 - commission proportionnelle : 0,84 % TTC
 - commission fixe : 4,80 € TTC
- ▶ Opérations effectuées uniquement dans le cadre du PEA et dans tous les cas de figure : les frais afférents aux transactions ne peuvent excéder 1,2 % du montant de l'opération.
- ▶ Opérations marchés étrangers : pour les opérations sur instruments financiers exécutées à l'étranger⁽¹⁾, il sera perçu des frais d'intermédiation (frais facturés et prélevés par les courtiers étrangers) et des commissions de mouvement de 0,60 % TTC sur le montant en euros hors frais d'intermédiation.
- ▶ Opérations sur OPC : à l'occasion de la souscription ou du rachat de parts ou d'actions d'OPC dans le cadre du mandat, des frais d'entrée et/ou de sortie pourront être prélevés ou imputés sur le compte géré, conformément aux frais prévus dans le DICI ou le prospectus de chaque OPC concerné.

■ Assurance vie / capitalisation

- ▶ Des frais de courtage de 0,24 % maximum⁽³⁾ sont prélevés sur les opérations d'arbitrage ou versements vers les unités de compte représentatives de fonds indiciels cotés (ETF - *Exchange Traded Fund*) ou d'actions de sociétés cotées⁽²⁾. Ces frais de courtage sont intégrés dans le cours d'achat indiqué dans le relevé d'opération.

LES PLUS

- ▶ **Contrat d'assurance vie / capitalisation** : les opérations réalisées par votre Gérant sont exonérées de **frais d'arbitrage**⁽⁴⁾.
- ▶ **Compte-titres / PEA** : vous êtes exonéré de **droits de garde** sur les instruments financiers en portefeuille.

(1) Y compris les fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Funds), et hors OPC. (2) Une taxation sur les transactions financières de 0,30 % maximum (taux en vigueur au 01/01/2021) sera prélevée le cas échéant. (3) Taux en vigueur au 01/01/2021, susceptible d'évoluer. (4) Votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation fait par ailleurs l'objet de frais d'arbitrage sur les supports hors mandat.

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

SUR INTERNET

societegenerale.fr

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE

3955

Service gratuit
+ prix appel

et dites "ÉPARGNE"

3955 : des Conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (0) 1 47 99 39 55. Tarif au 01/01/2021.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers.

La documentation réglementaire des fonds (OPC) agréés par l'Autorité des Marchés Financiers, dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) en vigueur, gérés par Société Générale Gestion, est disponible sur les sites www.societegeneralegestion.fr et www.societegenerale.fr, ou sur simple demande au siège social de la société de gestion ou auprès de son Conseiller Société Générale. La documentation réglementaire des OPC gérés par des sociétés de gestion tierces est disponible sur le site www.societegenerale.fr. Pour les fonds luxembourgeois de la Sicav Amundi Funds, la documentation est disponible gratuitement auprès de CACEIS Bank S.A. au 1-3 place Valhubert - 75013 Paris, correspondant centralisateur de la Sicav en France. Pour la Sicav First Eagle, elle est disponible auprès de Société Générale S.A., établissement domicilié au 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des risques dans les DICI et les prospectus).

Avant toute souscription à un service d'investissement, l'investisseur potentiel doit consulter les conditions générales ou le contrat, disponible sur simple demande au siège social de la société de gestion ou auprès de son Conseiller Société Générale. Le service de gestion sous mandat est un service d'investissement présentant un certain nombre de risques, notamment et non exhaustivement le risque de perte en capital et le risque lié à la gestion discrétionnaire. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève. Le Conseiller se tient à la disposition de l'investisseur pour répondre à l'ensemble de ses questions et pour s'assurer que ce placement est adapté à son profil d'investisseur, à ses connaissances et à son expérience financières, à sa situation patrimoniale et budgétaire, ainsi qu'à ses objectifs et à son horizon de placement. L'investisseur fait affaire personnelle des aspects fiscaux liés à son investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", tels que définis par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le prospectus du ou des fonds (OPC) décrits dans ce document.

Informations réputées exactes à décembre 2020.



Société Générale Gestion - S.A. au capital de 567 034 094 EUR, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020

Siège social : 90, bd Pasteur - 75015 Paris - France - Siren : 491 910 691 RCS Paris.

Sogécap, S.A. d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR - Entreprise régie par le Code des assurances

086 380 730 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2 - 17 bis, Place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris

Siège social : 29, bd Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances n° ORIAS 07 022 493 (www.orias.fr).

Crédit photos : Getty Images - SG - Février 2021 - Réf 145068



Société Générale participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.